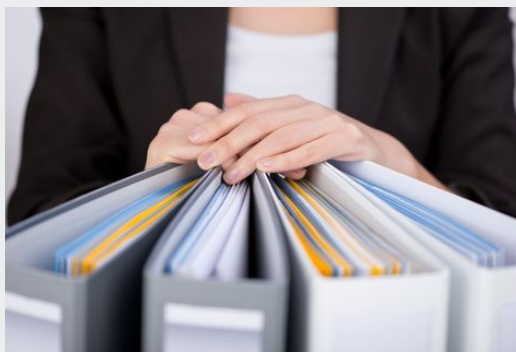


Aides sociales

Le Centre communal d'action sociale de Chaville peut attribuer des aides sociales, en fonction de votre situation et de votre âge.



Les aides sociales obligatoires

- > **Les personnes admises en établissement médico-social** peuvent constituer un dossier administratif auprès du Centre communal d'action sociale. Elles peuvent ainsi bénéficier d'une prise en charge par le département des Hauts-de-Seine pour le règlement des frais de séjour.
- > Les personnes de plus de 60 ans, sous certaines conditions, peuvent bénéficier de **la carte Améthyste** en remplissant un formulaire auprès du Centre communal d'action sociale.
- > Si vous n'avez pas de domicile stable, **la domiciliation** vous permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier. **La demande de domiciliation doit être faite auprès du CCAS.**

Les aides sociales facultatives

- > **Accompagnement social.** Vous ne bénéficiez pas d'accompagnement social par les services du département des Hauts-de-Seine ou par une association ? Le Centre communal d'action sociale de Chaville peut vous recevoir sur rendez-vous.
- > **Un travailleur social du Centre communal d'action sociale** peut vous aider dans vos différentes démarches : information et orientation sur l'accès et le maintien des droits (Allocation de solidarité aux personnes âgées, surendettement, Caisse d'allocations familiales, insertion professionnelle, domiciliation...).
- > **Des aides financières et alimentaires** peuvent être attribuées en fonction de chaque situation, après évaluation par un travailleur social.
- > Le Centre communal d'action sociale délivre, sous conditions de ressources, **des coupons de réduction pour participer à une activité physique ou culturelle**, pour les enfants de 0 à 17 ans inclus (sur délibération), pour les personnes de plus de 65 ans et pour les personnes dont le handicap est reconnu à 80 %.



VILLE DE
CHEVILLY

VILLE DE CHEVILLY

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHEVILLY

☎ 01 41 15 40 00

🕒 **Horaires**
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)